

COMMUNE DE CIRES LES MELLO

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Neuilly en Thelle



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 31 JANVIER 2012

L'an deux mil douze, le trente et un janvier à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs Alain GUÉRINET, Marie-Claude TLEIK, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Michel JULIEN, Christiane ANDIOLE, André LEMAIRE, Delphine MIGNOT Claude BAUDSON, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS, Virginie BAUDSON, Frédérique DEPRECQ, Daniel SAMUEL, Béatrice BASQUIN (arrivée à 20 h 10), Bertrand VANDEWALLE, Suzanne JAUBERT (arrivée à 20 h 13), Sylvain DARTOIS, Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK.

Procurations : Mme Corinne MABILEAU à Mme Marie-Claude TLEIK
Monsieur Gérard MARTIN à M. Michel JULIEN
Monsieur René KLOECKNER à M. Alain GUÉRINET

Etaient absents : Mmes et MM : Sandrine SENTIER, Cédric GUIGONNET, Michaël MAITRE, Jacqueline RAMELET.

Secrétaire de séance : Madame Virginie BAUDSON

CONSEIL MUNICIPAL :

Approbation de la séance du 14 décembre 2011 : Le conseil municipal, invité à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2011, prend note de la remarque de monsieur Jean-Claude DAUTOIS qui demande si, page 2, l'annotation relative à l'arrivée de madame Béatrice BASQUIN n'est pas un copié-collé. Monsieur le maire indique que non, cette annotation acte l'arrivée effective de madame BASQUIN en cours de séance, à l'heure mentionnée et à ce moment des débats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 novembre 2011 par vingt et une voix (21) voix pour, (mesdames BASQUIN et JAUBERT n'étant pas arrivées)

Préparation plannings pour les élections présidentielles : les membres du conseil municipal sont invités à noter leur choix sur les plannings mis à leur disposition ou à se rapprocher du secrétariat de la mairie pour faire part de leurs disponibilités pour tenir les bureaux de vote les 22 avril et 6 mai 2012

DELEGATIONS DU MAIRE

Démarches et actions : le conseil municipal prend acte des actions menées par le maire au nom de la commune depuis le 14 décembre 2011.

FINANCES LOCALES

Décision d'utilisation de crédits d'investissement 2012 : Le conseil municipal doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par une abstention : madame Suzanne JAUBERT et vingt deux (22) voix pour, autorise le maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2012, les dépenses d'investissement à venir dans la limite de 437.192.00 €.

Participation aux dépenses d'investissement des collèges : Collège Les Bourgognes de Chantilly : Le conseil municipal, par vingt deux (22) voix pour et l'abstention de madame Virginie BAUDSON, décide de prendre en charge la dixième annuité due au titre de la participation des communes aux dépenses d'extension-réhabilitation du collège les Bourgognes de CHANTILLY d'un montant de 240,18 € pour trois enfants

Sinistre véhicule communal : prise en charge de la franchise : Un véhicule communal a été accidenté, les frais de réparation s'élèvent à 1 156,73 € et ont été pris en charge par l'assureur de la commune (M.M.A.) à l'exception de la franchise de 200 € qui doit être réglée directement par la commune au garagiste. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de régler le montant de la franchise restant due au garage Corroy sis 37 rue de Tanfort à CIRES LES MELLO

AFFAIRES SCOLAIRES

Ecole élémentaire Jean de la Fontaine : séjour classe nature : mesdames DAMIENS et ELIXANDER ont inscrit leurs classes à un séjour nature de 3 jours à Nanteuil le Haudoin. Le coût du séjour organisé par le SMIOCE est de 152,74 € par enfant. Les deux institutrices sollicitent une aide financière de la commune. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide de verser une aide à la coopérative scolaire de l'école Jean de la Fontaine d'un montant équivalent au transport pour voyages scolaires soit 500 € (250 euros x 2)

Ecole élémentaire du Tillet : séjour à la montagne (planète aventure) : un seul enfant sur les quatre susceptibles de partir est inscrit. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe le montant de la participation communale à 50 % du coût du séjour soit 395 € et fixe les modalités de remboursement par les familles éventuellement concernées soit cinq règlements de 79 euros

COMMUNICATION

Encart publicitaire sur le site internet : tarification : Le site internet accueille un encart publicitaire de la société NEXITY pour la vente de 30 parcelles viabilisées au hameau du Tillet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant de cet encart publicitaire à la somme de 600 €

Encarts publicitaires dans le bulletin municipal : tarification : Le conseil municipal invité à fixer le montant des encarts publicitaires, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit le montant des encarts publicitaires par parution du bulletin municipal comme indiqué ci-après

Commerçants et artisans locaux
Cires lès Mello + Mello
+ Maysel + Foulangues

Commerçants et artisans non locaux

1/8 de page	80 €
1/4 de page	130 €
1/2 page	260 €
1 page	475 €

1/8 de page	160 €
1/4 de page	260 €
1/2 page	520 €
1 page	950 €

URBANISME

Etablissement public foncier de l'OISE (E.P.F.L.O) : adhésion : L'EPFLO peut apporter aux communes un soutien en vue d'acquérir du foncier ou de l'immobilier afin de constituer une réserve foncière ou de réaliser des actions d'aménagement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par quatre (4) voix contre (M. Daniel SAMUEL, Mme Béatrice BASQUIN, M. Bertrand VANDEWALLE, Mme Suzanne JAUBERT) et dix neuf (19) voix pour

- approuve l'adhésion de la commune à l'EPFLO
- adopte les statuts de l'EPFLO annexés à la présente délibération,
- recueille la candidature de monsieur Alain GUÉRINET en qualité de délégué titulaire
- recueille les candidatures de messieurs Hubert CABORDEL et Sylvain DARTOIS en qualité de délégués suppléants
- désigne par dix neuf (19) voix pour et quatre (4) abstentions monsieur Alain GUÉRINET en qualité de délégué titulaire
- désigne par seize (16) voix pour et quatre (4) abstentions monsieur Hubert CABORDEL en qualité de délégué suppléant, monsieur Sylvain DARTOIS obtenant, pour sa part, trois voix
- autorise le maire à signer tous actes et pièces se rapportant à ce dossier.

INTERCOMMUNALITE

1/ Rapport sur la qualité du service public d'eau potable année 2010 : les conclusions de ce rapport seront communiquées au conseil municipal. Le dossier est consultable en mairie. Le conseil municipal en prend acte

2/ Rapport sur la qualité du service public d'assainissement année 2010 : les conclusions de ce rapport seront communiquées au conseil municipal. Le dossier est consultable en mairie. Le conseil municipal en prend acte

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal est invité à prendre note des prochaines dates de réunions ou manifestations connues à ce jour :

Lundi 13 février	commission des fêtes
Lundi 27 février	conseil municipal
Lundi 12 mars	commission des finances
Mardi 13 mars	commission sports, associations, loisirs, culture

Vendredi 16 mars	commission communication
Lundi 19 mars	commission des finances
Vendredi 30 mars	conseil municipal
Lundi 26 mars	en réserve pour conseil municipal
Dimanche 15 avril	Repas du C.C.A.S.
Dimanche 22 avril	1 ^{er} tour des élections présidentielles
Samedi 05 mai	Fête du Tillet
Dimanche 6 mai	2 ^{ème} tour des élections présidentielles
Samedi 9 juin	fête des écoles maternelle et élémentaire de Cires
Dimanche 10 juin	1 ^{er} tour des élections législatives
Dimanche 17 juin	2 ^{ème} tour des élections législatives
Jeudi 21 juin	fête de la musique
Dimanche 24 juin	Challenge Nicolas Réty

Le conseil municipal en prend acte.

FINANCEMENT DES PROJETS COMMUNAUX

Monsieur Hubert CABORDEL, maire adjoint en charge des Finances, porte à la connaissance du conseil municipal que des consultations auprès des organismes bancaires ont été lancées pour financer les divers projets communaux mais que le contexte actuel modifie sensiblement le comportement des banques.

Il indique qu'antérieurement les organismes bancaires acceptaient de prêter aux communes pour financer de façon globale une opération et qu'aujourd'hui ils veulent bien participer au financement des opérations mais de façon partielle ce qui implique de recourir à plusieurs banques pour couvrir les besoins d'emprunt.

Il précise que lorsque qu'une commune souhaite emprunter sur 20 ans, les banques réduisent ce temps à 15 ans et que les taux d'intérêt oscillent entre 5,40 et 5,90 % avec de façon exceptionnelle un taux à 4,90 %.

Par contre, monsieur CABORDEL souligne que pour des prêts relais, le taux se situe entre 3 et 3,50 %.

Monsieur Bertrand VANDEWALLE pense que cette situation résulte d'une analyse globale faite par les banques par rapport aux risques que représentent pour elles les communes.

Monsieur CABORDEL, en réponse, indique que les banques avaient obligation d'avoir une mise de fonds propres de 8 € pour pouvoir prêter 100 € alors que maintenant les fonds propres que doivent détenir les banques sont de 15 € toujours pour un prêt de 100 €.

INFORMATIONS GENERALES

Madame Virginie BAUDSON informe le conseil municipal que le Sous-préfet de Senlis est maintenant madame Martine JUSTON.

Elle demande par ailleurs où en est la demande d'information concernant les tickets CESU. Monsieur le maire indique qu'il est en attente des conclusions de l'étude.

CIRCULATION

Monsieur Sylvain DARTOIS évoque les difficultés de circulation rue de la Ville et constate le passage de poids lourds qui aggravent ces difficultés. Il précise que le sens de circulation concerné par ces dernières va de la gare vers la rue du Colombier et demande si les résultats des travaux de la commission de sécurité sont connus sur ce point.

Monsieur le maire avant de connaître le résultat de l'étude de la commission municipal évoque le changement du côté de stationnement et rappelle l'existence d'un plan de circulation réalisé il y a une quinzaine d'années. Monsieur Sylvain DARTOIS demande éventuellement de remettre à jour ce plan de circulation.

Un débat collégial s'engage sur ce point. Monsieur le maire en conclusion renvoie le dossier vers la commission circulation.

Monsieur Bertrand VANDEWALLE indique au conseil municipal que le bac à fleurs situé à hauteur de la propriété DUCHAUSSOY a été enlevé et qu'en conséquence, il n'y a plus de refuge pour permettre le passage des véhicules en provenance de la rue du Colombier se dirigeant vers la gare. Il précise que maintenant sur l'emplacement du bac à fleurs, une voiture est en stationnement.

Monsieur le maire rappelle sa proposition de modifier le côté de stationnement ce qui permettrait d'avoir une meilleure visibilité et d'éviter que des véhicules ne s'engagent alors qu'ils n'ont pas le passage.

SECURITE

Madame Suzanne JAUBERT demande quelles actions ont été menées suite aux altercations qui se sont produites au droit de l'école Jean de la Fontaine rue Saint Martin.

Monsieur le maire répond qu'une réunion a eu lieu à ce sujet au sein de l'école entre les différents protagonistes, lui-même et l'inspecteur de circonscription de l'éducation nationale et que cette affaire est traitée et classée. Suite à cette réponse, un débat sur la peur collective découlant du sujet s'engage.

Monsieur le maire précise que les dispositions ont été prises pour répondre à cette problématique. Hélas, il n'a pas de dispositif d'intervention sur la gestion de la peur collective résultat de on dits. Madame Delphine MIGNOT indique que des plaintes ont été déposées.

A l'issue de ce débat il est fait rappel des règles de courtoisie et de civilité.

Fin de la séance à 22 h 04.

Cires lès Mello, le 1^{er} février 2012
Le maire,

Alain GUÉRINET